



Office de l'économie
Surveillance du marché du travail
Laupenstrasse 22
3008 Berne

Prise d'emploi main-d'œuvre étrangère

Auteur de la demande

Employeur

Rue

Responsable

Case postale

Courriel

NPA / Lieu

Téléphone

Branche

Employé-e

N° Symic

Nom

Prénom

Date de naissance

Etat civil

Profession apprise

Nationalité

Adresse actuelle

Emploi en qualité de

Nombre d'heures
par semaine

Salaire brut*

Durée d'occupation
souhaitée

Date d'entrée
en fonction

Motifs

Dernier employeur en Suisse

Employeur

Permis

Emploi en qualité de

du

au

Signature

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

Lieu et date

Signature de l'employé-e

Décision préalable de l'autorité du marché du travail

Lieu et date

Timbre et signature de l'autorité du marché du travail

Prescriptions importantes

1. La demande doit porter une signature et être assortie des pièces suivantes (en allemand, français ou anglais) :

A. Pour les étudiants étrangers avec permis B ou L:

- Copie du livret pour étrangers ou de la pièce d'identité (passeport, carte d'identité)
- Copie du contrat de travail

B. Pour les étrangers issus d'Etats non membres de l'UE :

- Curriculum vitae
- Attestations de formation / diplômes
- Contrat de travail
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Justificatifs des efforts de recherche déployés pendant plusieurs semaines en Suisse et dans les Etats de l'UE/AELE

C. Pour les travailleurs détachés (durée de l'engagement en Suisse supérieure à 90 jours) :

- Curriculum vitae
- Attestations de formation / diplômes
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Confirmation de détachement
- Copie de la mission ou du contrat d'entreprise

D. Pour les prestataires de services indépendants (durée de l'engagement en Suisse supérieure à 90 jours) :

- Justificatif officiel d'activité indépendante
- Curriculum vitae
- Attestations de formation / diplômes
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Copie de la mission ou du contrat d'entreprise

2. Salaires, allocations, conditions générales de travail

Les conditions locales de travail et de rémunération en usage dans la branche doivent être respectées.

L'employeur ou employeuse est tenu-e de verser les impôts à la source.

L'employeur ou employeuse doit veiller à ce que l'employé-e dispose d'un hébergement adéquat ainsi que d'une couverture d'assurance suffisante contre la maladie, les accidents et leurs conséquences économiques.

Le salaire indiqué dans la demande est considéré comme ferme et ne peut être inférieur au montant donné.

L'employeur ou l'employeuse doit remettre une copie de la présente demande à l'employé-e au plus tard au moment de l'entrée en service.

3. Conditions préalables

Pour les demandes concernant de nouveaux employés issus d'Etats non membres de l'UE/AELE, l'employeur ou employeuse est tenu-e de mettre le poste vacant au concours dans les offices régionaux de placement (ORP). L'annonce doit se faire plusieurs semaines avant la demande d'emploi de travailleurs étrangers à l'aide de la plateforme www.job-room.ch.